Le pouvoir royal, de Hugues Capet à Philippe IV Le Bel (2)

Doc 1. La construction du pouvoir royal (987—1314)

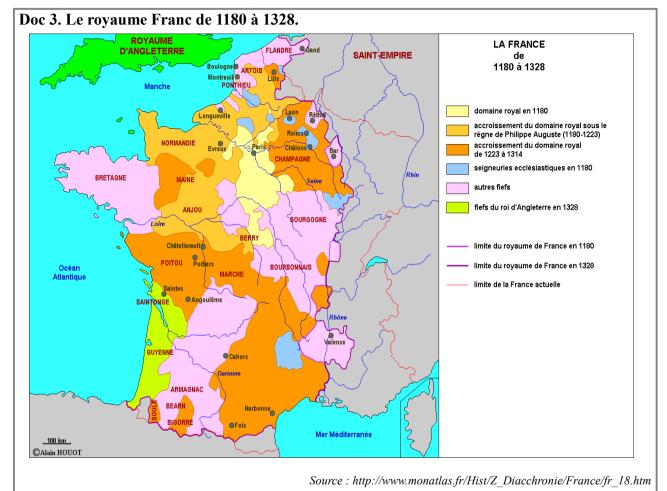
En 987, les grands seigneurs élisent Hugues Capet. Ce roi et ses successeurs, les premiers Capétiens ne possèdent qu'un petit domaine royal.

Les capétiens possèdent trois avantages :

- Ils sont les suzerains de tous les seigneurs et ne doivent l'hommage à personne
- Ils sont sacrés rois à Reims (ils sont désignés par Dieu dont ils sont les représentants sur Terre)
- Ils font sacrer leur fils aîné de leur vivant.

Le domaine royal s'agrandit grâce à des conquêtes et à des mariages. La superficie du domaine royal se rapproche peu à peu de celle du royaume de France. Les rois créent une administration à leur service; ils établissent ainsi leur pouvoir sur tout le royaume de France.

Texte issu de pepourlavie.eklablog.com



Doc 2. Les successeurs de Hugues Capet et leurs conquêtes.

En 1214, Philippe Auguste (le roi de France) remporte une grande bataille à Bouvines contre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre. Louis IX (1226-1270) développe la justice royale et diminue ainsi le pouvoir des grands seigneurs. Il crée une cour de justice : le Parlement. C'est un roi très religieux ; il combat ceux qui ne sont pas chrétiens.

Ses successeurs, Philippe III (1270-1285) et Philippe IV le Bel (1285-1314), continuent d'agrandir le domaine royal.

Texte issu de http://www4.ac-nancy-metz.fr/eco-centre-hambach/IMG/pdf_Le_pouvoir_royal.pdf.